

RAPPORT N° 00/2-27
au Conseil Municipal

OBJET

DECLASSEMENT DE ZONE NA AU POS
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

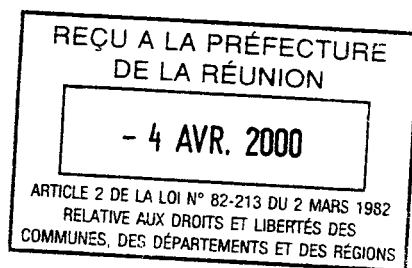
Par Délibération en séance du 17 septembre 1999, vous avez autorisé le lancement de la procédure de concertation préalable au déclassement de certains secteurs de Saint-François, propriétés actuellement communales destinées à être cédées aux occupants.

Cette concertation a pris la forme d'une exposition avec plans et analyse des réseaux et des zones «hors risques» qui s'est tenue durant un mois à la Mairie Annexe de Saint-François. De plus, des contacts ont été réalisés avec les occupants. Aucune opposition n'a été formulée.

Conformément à l'Article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, je vous demande d'approuver le bilan de cette concertation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-27
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

DECLASSEMENT DE ZONE NA AU POS
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'Article L. 300-2 ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

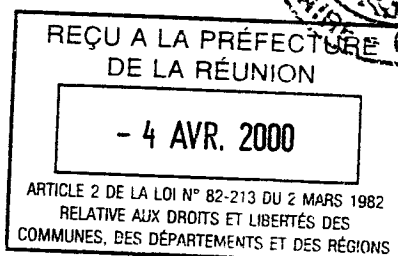
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le bilan de la concertation préalable relative au déclassement de zone NA au POS situé à Saint-François.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE A LA DELIBERATION

DECLASSEMENT DE ZONE NA AU POS

SITUEE A SAINT-FRANCOIS

Bilan de la concertation préalable avant le déclassement de parcelles situées en zone NA

La concertation préalable a débuté le 14 février 2000 par une exposition permanente de plusieurs panneaux à la mairie annexe de Saint-François pendant un mois.

Ces panneaux présentaient la problématique de la viabilisation de ces secteurs et de l'évaluation des risques suite à une étude spécifique du BRGM.

Les terrains concernés par le déclassement sont tous viabilisés, déjà construits, et entièrement en dehors des zones à risques définies par l'étude présentée.

Les terrains doivent être classés en zone NAU dans l'actuelle modification du POS en cours. La demande de déclassement a donc été soumise à enquête publique comme toutes les autres modifications de ce POS.

Ces terrains actuellement communaux sont destinés à être vendus aux occupants actuels.

Des visites sur place afin de rencontrer les habitants ont été faites dans le courant du mois.

Aucune remarque écrite n'a été portée. Aucune opposition ne sont manifestée. Aucune autre proposition n'a été faite.

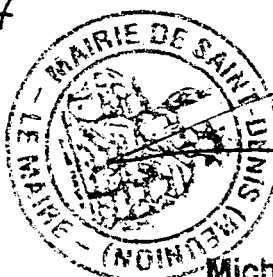
Cependant les personnes rencontrées ont surtout fait part de leur impatience face à la lenteur des procédures quant au déclassement et à la vente des terrains qu'ils occupent.

Par ailleurs, plusieurs occupants non intéressés directement par l'opération ont souhaité avoir des précisions et des explications quant au fait qu'ils n'étaient justement pas concernés bien qu'habitant dans le secteur. Il leur a été montré que leurs terrains étaient dans le périmètre de zone pouvant être à risque, et qu'il faudrait d'autres démarches et procédures pour faire aboutir leurs revendications.

LE MAIRE

ANNEXE AU RAPPORT N° 0012-27

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MAR. 2000



Michel TAMAYA

